

EPARGNE HUMAINE & INTELLIGENTE

AltaRendement2019, le nouveau produit structuré d'Altaprofits

TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE PARTIELLE OU TOTALE EN CAPITAL
EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions
Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans
(en l'absence de remboursement automatique anticipé)

Fort de son statut de courtier historique (connaissance approfondie de son marché et de ses évolutions, sens de la mesure pour ses épargnants et défense de leurs intérêts), pour la 3^{ème} année consécutive, Altaprofits accompagne ses épargnants et les guide vers un produit de diversification de portefeuille basé sur un indice de référence franco-allemand, socle économique solide de l'Europe.

Altaprofits, 1^{er} e-courtier vie et 1^{ère} FinTech française (19 ans d'expérience), commercialise jusqu'au 20 décembre 2019 **AltaRendement2019**, un 3^{ème} produit structuré dédié et émis par **BNP Paribas Issuance B.V.**. Sans frais d'entrée, ni de sortie, le produit est disponible sur le site www.altaprofits.com.

AltaRendement2019 (code ISIN FR0013440294). Ce produit structuré est de type « autocall » (*). Sa valeur nominale est de 1 000 euros, d'une durée de vie de 10 ans. Son objectif de gain potentiel semestriel de 4 % brut (**) maximum, par semestre écoulé (depuis la date de constatation initiale), dépend de l'évolution de l'**indice Euronext® France Germany Leaders 50 EW Decrement 5 %**. L'indice est constitué des 25 premières actions de sociétés allemandes et des 25 premières actions de sociétés françaises du CAC 40 ; il équilibre ses composants, ce qui signifie que chaque action représente 2 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement ; sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre ; l'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an** (En pièce jointe, la **composition de l'indice**).

Le gain potentiel d'AltaRendement2019 est plafonné à 4 % brut () par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale même en cas de hausse de l'indice supérieure à 4 %. Ainsi, l'investisseur ne peut pas bénéficier d'une hausse de l'indice au-delà de 4 %. Sa formule permet en revanche à maturité (en l'absence de remboursement anticipé automatique) de bénéficier d'un remboursement du capital majoré d'un gain de 80 % tant que la performance de l'indice (à la date de constatation finale) n'excède pas 20 % de baisse par rapport à son niveau retenu à la date de constatation initiale (**).**

Chaque semestre (au lieu de chaque année pour les 2 premiers produits structurés d'Altaprofits), à partir du semestre 2, un remboursement automatique du capital est possible avec un gain potentiel de 4 % brut (**) par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale, si l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à une date de constatation semestrielle ou dès lors qu'à la date de constatation finale, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial.

Autrement, à l'échéance des 10 ans :

- l'épargnant recevra le remboursement de l'intégralité de son capital dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale.
- l'épargnant subira **une perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'indice**, dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale. Dans ce cas, la perte de capital est à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice.

(En pièce jointe, les différents scénarii du mécanisme de remboursement).

L'avis « expert ». La situation actuelle des marchés financiers est complexe et les taux d'intérêt sont historiquement bas. Tout cela fait naturellement des perdants, les épargnants qui n'ont pas la culture financière et qui craignent les aléas de la conjoncture. Par un phénomène de rendement réel (combinaison taux annuel de rendement et taux annuel de l'inflation - 1,8 % en 2018 -), les près de 300 milliards d'euros (***) qu'ils ont placés sur le livret A rémunérés à 0,75 % ne leur rapportent rien tandis que les taux de rendement de leurs fonds en euros en assurance vie ne cessent de baisser d'année en année (ils ont servi en moyenne 1,8 % en 2018 ; des professionnels du secteur évoquent dorénavant leur disparition). Paradoxalement, ils continuent à privilégier une épargne inopérante ou encore une épargne liquide en la laissant dormir sur leurs comptes courants.

« Dans un contexte d'incertitude, il nous apparaît fondamental de travailler sur le couple rendement / risque des innovations proposées à nos clients. AltaRendement2019, en tant que produit structuré, est un titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, cependant nous avons fait en sorte qu'il bénéficie pour nos épargnants de dispositifs intéressants comme un possible remboursement rapide, semestriel plutôt qu'annuel, et un remboursement conditionnel du capital si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % en fin de vie », souligne **Hervé Tisserand, cofondateur & Directeur Général d'Altaprofits.**

Une réflexion s'engage sur une gamme globale. *« Tout cela amène Altaprofits à œuvrer également sur d'autres innovations, nous engage à augmenter notre rythme de propositions de produit structuré et nous encourage à une gamme globale pour l'avenir »,* analyse **Hervé Tisserand.**

Offre limitée à 30 000 000 euros et sous réserve de disponibilité jusqu'au 20 décembre 2019.

Afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit, l'investisseur doit lire avant toute souscription, la brochure commerciale, le document d'informations clés (« KID ») et la Documentation Juridique du produit composée :

(a) du Prospectus de Base pour l'Émission de Notes, daté du 3 juin 2019 et visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 19-239,

(b) de ses Suppléments éventuels,

(c) des Conditions Définitives (« Final Terms ») datées du 5 septembre 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considéré comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013440294.

CARACTÉRISTIQUES ALTARENDEMENT2019

Code ISIN : FR0013440294.

Valeur nominal de la part : 1 000 euros.

Éligibilité : Compte-titres et dans les contrats d'assurance vie, de capitalisation, par des versements complémentaires ou des arbitrages et dans le cadre de nouvelles ouvertures de contrats.

Accessibilité : Jusqu'au 20 décembre 2019.

Date de constatation initiale : 20 décembre 2019.

Date de constatation finale : 20 décembre 2029 (semestre 20).

Date d'échéance : 3 janvier 2030 (semestre 20).

Frais : Sans frais d'entrée ni de sortie.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans.

(*) En pratique, ce produit financier, de type « autocall » (abréviation de « automatically Callable », c'est-à-dire « automatiquement remboursable »), est automatiquement remboursé dès que les conditions de marché prévues à la souscription sont réunies. Le repère de départ est l'indice de référence du montage évalué au 1^{er} jour du produit ; ensuite, selon des dates propres à chaque produit, le niveau de l'indice est

observé. S'il est supérieur ou égal à son niveau initial, l'investisseur est remboursé de son capital et perçoit un coupon de X % (taux fixé lors de la souscription), multiplié par le nombre de semestres écoulés. Sinon, en fonction du niveau de baisse, la perte en capital peut être partielle ou totale et les coupons perdus.

(**) Nota Bene :

- Les montants de remboursement sont présentés hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur et de faillite, défaut de paiement ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule,
- Par ailleurs, la date de constatation initiale est la date de fin de l'offre, date à laquelle est retenu le niveau de clôture initial de l'indice Euronext® France Germany Leaders 50 EW Decrement 5%. qui servira au comparatif à chaque date anniversaire.
- L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatiques ne sont pas réunies.

(***) 298,5 milliards d'euros à fin août 2019 selon les données chiffrées publiées par la Caisse des Dépôts, le 23 septembre 2019.

SUIVEZ-NOUS:



#Epargne #Internet
#investissement #Bourse
#Insurtech #fintech #Finance
#CustomerExperience

Contacts presse :

Brigitte Huguet – 01 46 34 78 61 – information-presse@altaprofits.fr

A propos d'Altaprofits : Altaprofits est le **créateur de l'assurance vie en ligne "sans frais d'entrée" en France**. Fort d'une expérience de 19 ans, Altaprofits n'a cessé d'innover tant sur la diversité des supports proposés (Exchange Traded Fund, titres vifs, OPCI, SCI, SCPI), que sur l'étendue de sa gamme (assurance vie et celle de droit luxembourgeois, PEP, PEA, contrats retraite : PERP et Madelin, prévoyance), la diversité de ses partenaires (compagnies d'assurance et gestionnaires de renom) ou encore sur le déploiement d'outils de simulation, pilotage et suivi quotidien des investissements. Cette stratégie de long terme lui a permis de positionner et d'affirmer son leadership de **e-courtier** et de **FinTech** proposant une offre d'épargne complète et adaptée à chaque besoin sur le site www.altaprofits.com. Altaprofits reçoit également dans ses bureaux parisiens situés au 17, rue de la Paix à Paris.

Courtage d'assurances et MIOBSP : Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances. ORIAS n° 07 023 588, www.orias.fr, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cédex 09.

Produits financiers et bancaires : Conseiller en Investissements Financiers enregistré sous le n° D011735 auprès de la CNCIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Altaprofits - Société Anonyme de courtage d'assurances à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 067 200 Euros - RCS Paris 428 671 036. Code NAF : 6622Z. 17, rue de la Paix - 75002 Paris, www.altaprofits.com. Tél. : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé) - Fax : 01 44 77 12 20.